



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

jeudi, 26 octobre 2023 à 09:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance à huis clos

- 2023-10-01 Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement C1, sous-groupe technique ;
- 2023-10-02 Nomination d'un employé communal (m/f) dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif ;
- 2023-10-03 Décision portant sur une acquisition éventuelle ;

Séance publique

- 2023-10-04 Décision portant sur les dates de parution du bulletin communal DE FUUSS 2024-1 et 2024-2 ;
- 2023-10-05 Décision de principe en vue d'une future collaboration avec la Nordstadjugend pour l'année 2024 ;
- 2023-10-06 Attribution d'un droit à un supplément d'heures de congé politique aux délégués dans les syndicats de communes dont la commune est membre ;
- 2023-10-07 Approbation d'un avant-projet détaillé concernant la transformation de la Maison Relais à Waldbillig ;
- 2023-10-08 Décision sur un éventuel achat de différentes parcelles sises dans la commune, section C de Christnach ;
- 2023-10-09 Nomination d'un délégué auprès du Conservatoire du Nord ;
- 2023-10-10 Nomination d'un représentant pour le conseil de l'école de musique à caractère régional organisée par la Ville d'Echternach ;
- 2023-10-11 Modification budgétaire extraordinaire ;



- 2023-10-12 Approbation d'une servitude d'utilité publique;
- 2023-10-13 Exercice du droit de préemption concernant des parcelles sises à Waldbillig et à Christnach ;
- 2023-10-14 Demande de subside extraordinaire des Jugendpompjeeën Gemeng Konsdrëf pour l'organisation du « Regionalt Zeltlager Osten » ;
- 2023-10-15 Demande de subside extraordinaire de l'association « Ëmmer fit Waldbillig » pour matériel sportif ;
- 2023-10-16 Demande de subside extraordinaire de Andamos a.s.b.l. ;
- 2023-10-17 Demandes de subside ;
- 2023-10-18 Questions des membres du Conseil communal au Collège des bourgmestre et échevins ;
- 2023-10-19 Divers.

Waldbillig, le 20 octobre 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

Le secrétaire remplaçant,

